

(Actes adoptés en application du titre V du traité sur l'Union européenne)

## DÉCISION 2005/199/PESC DU CONSEIL

du 31 janvier 2005

relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République d'Albanie concernant la participation de la République d'Albanie à l'opération militaire de gestion de crise menée par l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (opération ALTHEA)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DÉCIDE:

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 24,

vu la recommandation de la présidence,

considérant ce qui suit:

(1) Le 12 juillet 2004, le Conseil a adopté l'action commune 2004/570/PESC concernant l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine <sup>(1)</sup>.

(2) L'article 11, paragraphe 3, de ladite action commune prévoit que les modalités de la participation d'États tiers font l'objet d'un accord, conformément à l'article 24 du traité sur l'Union européenne.

(3) À la suite de l'autorisation donnée par le Conseil le 13 septembre 2004, la présidence, assistée du secrétaire général/haut représentant, a négocié un accord entre l'Union européenne et la République d'Albanie concernant la participation de la République d'Albanie à l'opération militaire de gestion de crise menée par l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (opération ALTHEA).

(4) Il convient d'approuver cet accord,

### *Article premier*

L'accord entre l'Union européenne et la République d'Albanie concernant la participation de la République d'Albanie à l'opération militaire de gestion de crise menée par l'Union européenne en Bosnie-et-Herzégovine (opération ALTHEA) est approuvé au nom de l'Union européenne.

Le texte de l'accord est joint à la présente décision.

### *Article 2*

Le président du Conseil est autorisé à désigner la ou les personne(s) habilitée(s) à signer l'accord à l'effet d'engager l'Union européenne.

### *Article 3*

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

### *Article 4*

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 31 janvier 2005.

*Par le Conseil*

*Le président*

J. ASSELBORN

<sup>(1)</sup> JO L 252 du 28.7.2004, p. 10.